



Affiché le 05/03/2026

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 février 2026

OBJET : Autorisation du versement de la cotisation annuelle au profit de l'association « Paillons, Terre d'Énergie »

Décision n° 26 02 04

Étaient présents : Messieurs Francis Tujague, Maurice Lavagna, Gérard Branda,, Michel Calmet, et Noël Albin.

Étaient absents: Messieurs Pierre Donadey et Jean-Marc Rancurel,

Étaient empêchés : Monsieur Cyril Piazza, Mesdames Christine Beille Tourscher et Monique Giraud-Lazzari

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 24 12 06 en date du 05 décembre 2024 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire au bureau,

Vu la délibération n° 25 06 14 du Conseil communautaire en date du 17 juin 2025 qui autorisait la Communauté de Communes du Pays des Paillons à adhérer à la Personne Morale Organisatrice en tant que membre fondateur,

Considérant que l'association « Paillons, Terre d'Énergie », constituée sous la forme d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, assure la mission de Personne Morale Organisatrice (PMO) des opérations d'autoconsommation collective sur le territoire intercommunal,

Considérant que, conformément aux statuts de l'association, les membres fondateurs sont redevables d'une cotisation annuelle,

Considérant que la cotisation annuelle des membres fondateurs s'élève à 200 € pour l'année 2026.

AR Prefecture

006-240600593-20260226-B260204-DE
Reçu le 03/03/2026

Décision n° 26 02 04

Pendant les débats et le vote, les élus représentant l'association ont été invités à quitter momentanément la séance. En l'absence du Président, Monsieur Francis TUJAGUE Vice-président, a été nommé Président de séance.

Le Bureau, vu sa délégation, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le versement de la cotisation annuelle 2026 d'un montant de 200€ au profit de l'association « Paillons, Terre d'Énergie ».
- **Autorise** le Président à procéder à l'ordonnancement de la dépense et à signer tout document afférent.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de présents : 5

Nombre de votants : 5

Pour : Messieurs Francis Tujague, Maurice Lavagna, Gérard Branda,, Michel Calmet, et Noël Albin.

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE VICE-PRESIDENT
F. TUJAGUE**

